

INT 01-2025 - Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon et consorts
" Interpellation relative aux subventions "

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 10 février 2025.

Le suivi des subventions des services Culture et Intégration, ainsi que Service Jeunesse, Sports et Cohésion sociale a été repris depuis 2024 et 2025 par les nouveaux responsables de ces services. Lors de la rencontre avec la COGEST en 2024, il a été dit que le suivi des subventions devait être mis en place ou amélioré et rendu plus transparent. Les responsables des services concernés ont dit mettre en place un suivi dès 2025.

Liste des subventions allouées par la Ville de Prilly en 2023 et 2024 par services :

Service culture et intégration

Le service culture intégration existe depuis 2024. Jusqu'à cette date les subventions en lien avec les domaines de l'intégration et de la culture étaient gérées par le greffe ou les Municipaux ou encore le service de la cohésion sociale. L'année 2023 a été une année de transition. Puis le budget 2024 n'a que partiellement intégré les subventions de ces deux autres services. Ce n'est que depuis 2025 que la répartition des subventions a été complètement faite.

Il faut noter que durant l'année 2024 la commission Prilly Animation a changé de rôle et s'appelle dorénavant la Commission culturelle de Prilly. Son rôle principal est de recevoir les demandes de subventions ponctuelles dans le domaine de la culture. Les subventions annuelles des domaines culture et intégration sont gérées par le service pour autant qu'elle ne dépasse pas CHF 5'000.- (voir Régime de compétences financières au sein de l'administration, datant du 10 mai 2021). La page internet www.prilly.ch/culture donne les explications pour les subventions ponctuelles et annuelles du domaine culture. On y trouve les informations pour les subventions ponctuelles : critères d'admission, formulaire de demande, exemple de budget et canevas de bilan, ainsi que l'agenda des séances de la commission qui détermine les quatre délais de dépôts par année. Pour les subventions annuelles, les institutions, associations ou sociétés locales trouvent la nouvelle procédure avec le formulaire de demande, ainsi que les documents à annexer. Le formulaire de demande de subvention annuelle et le dossier doivent parvenir au service culture chaque année avant le 31 mai pour l'année suivante, ce qui permet au service d'analyser la demande et ajouter le montant dans le budget de l'année suivante.

Les subventions dans le domaine de l'intégration des personnes migrantes octroyées par le passé ont été simplement regroupées dans ce service.

Le service met en place une politique publique qui permet d'assurer le cadre et le suivi de ces subventions.

Bénéficiaires	2023 (greffe)	2024	
Culture			
Association APERTI	500	500	
TKM	99'136	99'136	Convention intercommunale
Musée Encre et plomb	500	500	
Artos	1'000	1'000	
Bureau culturel	-	1'000	
Théâtre Zig Zag	6'200	12'400	Convention intercommunale

Lanterne Magique	Pas de subvention, car gestion interne à l'administration pour un montant de plus de 10'000.-	7'000 (greffe). En cours d'année l'association de la Lanterne magique de Prilly est créée. Le service versera une subvention annuelle.	
Ligue d'improvisation de la galicienne (LIG)	-	3'000	
Union instrumentale	11'000	11'000 (greffe)	
Ecole de musique	118'000	118'000 (greffe)	Loi sur les écoles de musique (LEM)
L'Hirondelle	3'000	3'000 (greffe)	
Cinefestival (Ciné Qua Non)	20'000	-	
Fonds intercommunal des institutions culturelles	78'000	85'000	Convention intercommunale
Intégration	2023 (cohésion sociale)	2024	
Français en Jeu	9'880	9'959	Convention intercommunale
Franc Parler	500	1'000	
Lire et écrire	50'000	50'000	
Globlivres	3'500	3'500	

Services Jeunesse, Sport et Cohésion sociale et Aide sociale communale

Les Services Jeunesse, Sport et Cohésion sociale et Aide sociale communale gèrent les subventions liées aux domaines du sport et du développement social (aide humanitaire internationale, lutte contre la précarité en Suisse, insertion socioprofessionnelle des jeunes, etc.). Ils répondent aux sollicitations formulées formellement par les entités actives dans le canton, plus particulièrement sur le territoire prilléran, et dont les actions sont accessibles aux habitantes de la Commune de Prilly. Notons ici que les sociétés sportives bénéficient de plusieurs types de subventions, en nature, financière ou sous forme d'avantages, de rabais sur les installations ou de prises en charge des frais inhérents à l'entretien des locaux ou des terrains.

En outre, depuis quelques années, le Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale travaille sur l'élaboration d'un document-cadre afin de formaliser la politique de subventionnement des associations sportives. Ce document tient compte de différents critères et vise à encourager les acteurs locaux à promouvoir l'inclusion, l'accessibilité et l'intégration. La Ville de Prilly, par l'intermédiaire de son Service Jeunesse, Sport et Cohésion sociale souhaite ainsi promouvoir l'activité sportive et le bien-être afin de lutter contre la sédentarité. Le document-cadre en question est actuellement en préparation.

Bénéficiaires	2023	2024	Remarques
Sport			
FC Prilly-Sports	4'500.-	---	En 2024, le FC Prilly-Sports est débiteur de la Ville de Prilly pour des frais d'énergie
Tennis Club Prilly	6'000.-	6'000.-	

Lausanne-Ville/Prilly Basket	3'600.-	4'800.-	En 2024, CHF 1'000.- ont été versé à cette entité pour la formation offerte par le club aux parents
Club d'échecs Le Crazy-Horse	535.-	200.-	En 2024, CHF 1'000.- supplémentaire ont été versé au Club d'échecs Le Crazy-Horse (participation au déficit)
Féd. Suisse Gymnastique – section Prilly	2'400.-	2'400.-	En 2024, le Service a subventionné en plus la manifestation FSG Prilly Master II pour CHF 500.-
Prilly Hockey Club	10'600.-	5'300.-	Le service subventionne en sus les heures de glaces du club de hockey pour CHF 23'400.- en 2024
Hockey-Club Féminin	600.-		Le service subventionne en sus les heures de glaces du club de hockey pour CHF 2'690.- en 2024
Running Team Prilly	900.-	900.-	
Pétanque Le Lys	3'200.-	3'200.-	
Société suisse de sauvetage	1'300.-	---	
LHC Academy	14'500.-	14'500.-	
Capoeira	500.-	---	
Subvention aux particuliers	2'968.-	3'745.-	Subvention pour Sport-étude et sports non proposés à Prilly
Assoc. Suisse Broomball	1'000.-	---	

Bénéficiaires	2023	2024	Remarques
Subventions diverses			
Association Familiale Prilly-Jouxten-Mézery	115'564.-	132'237.65	Subvention Garderie Amadou, ludothèque, service de bénévolat
Association des familles du quart monde de l'Ouest lausannois	4'500.-	5'000.-	
Assoc. Axecible – dispensaire alimentaire	2'000.-	---	
Fedevaco	10'857.-	9'120.-	
Permanence emploi de Renens	836.35	1'127.-	
Caritas Vaud Epicerie (participation loyer commune OL)	3'995.-	4'019.-	
Bio+ (Mobilier) – formation et insertion des jeunes	17'809.20	9'894.-	
Fondation As'trame	---	1'100.-	
Commune de Bussigny – Le Défi	2'864.-	2'846.-	
Fondation Primeroche (repas des aînés)	2'214.-	---	

Subventions octroyées pour l'utilisation des salles communales

Suite aux rencontres avec les Sociétés locales et les membres de l'exécutif, en réponse aux besoins de ces dernières, la Municipalité a décidé de mettre en place une nouvelle procédure en matière des subventions. Les changements les plus urgents relevaient des subventions indirectes en matière de mise à disposition des salles que la Municipalité voulait cesser. De plus, un élément externe a accéléré le travail municipal : le transfert des bâtiments scolaires à l'ASIGOS. En effet, la plupart des bâtiments mis à disposition des sociétés locales sont les bâtiments scolaires et leur transfert à l'ASIGOS nécessitait une clarification des subventions indirectes car ce n'étaient pas aux trois Communes de subventionner les sociétés de la Ville de Prilly.

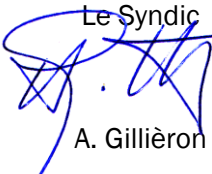
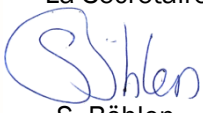
L'ASIGOS a élaboré un règlement des bâtiments au printemps 2024, dans la foulée, la Municipalité s'est réunie en « spéciale Muni » afin de discuter d'une stratégie. La Municipalité a décidé de subventionner l'utilisation des salles dès 2025 afin que la situation de toutes les sociétés locales soit identique à leur situation des années précédentes. Afin de leur expliquer ces changements mais aussi d'introduire de meilleures pratiques de réservation de manière générale, la Municipalité a délégué à M. Mattia, Mme Joly et M. Kurt le soin de rencontrer toutes les sociétés locales. Ce sont finalement M. Mattia et Mme Joly qui les ont rencontrés en été 2024 à trois reprises afin de les consulter. Ces rencontres se sont bien déroulées et ont permis d'aborder tout un tas de points avec différents intervenants.

Une nouvelle ligne de 78'000 CHF a été ajoutée du Budget 2025, sous rubrique « Culture et intégration », ainsi que 39'900 CHF sous la rubrique Sports afin d'allouer les montants nécessaires pour subventionner l'utilisation des salles par les sociétés locales œuvrant dans ces domaines. L'estimation des montants nécessaires s'est effectuée sur les réservations de l'année précédente, soit 2023. Ce procédé n'est pas certain, et la Municipalité l'a expliqué à la COFIN lors de l'examen du budget. Un bilan de cette expérience se fera avant l'élaboration du B2026 afin d'améliorer la procédure ainsi que les subventions.

Suite aux remarques de la part des Sociétés locales concernant les places de parc, en accord avec le Centre Coop, la Municipalité a offert chaque année entre 1'500-2'000 tickets d'entrées gratuites sur demande, qu'on peut considérer comme subvention indirecte.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic		La Secrétaire
		
A. Gillieron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 avril 2025

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 12 mai 2025